

COMITÉ SYNDICAL
du 14 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 février, à 9h00, les membres du Syndicat mixte ouvert Forum métropolitain du Grand Paris, régulièrement et individuellement convoqués par le Président, le 7 février 2017, se sont réunis au nombre de 84 présents et représentés et peuvent délibérer valablement, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Monsieur Jean-François Vigier.

Présents :

Christian METAIRIE - ARCUEIL, Josiane FISCHER - ASNIERES-SUR-SEINE, Pascal BEAUDET - AUBERVILLIERS, Jacques CHAUSSAT - AULNAY-SOUS-BOIS, Yasmine BOUDJENAH - BAGNEUX, Jean-François VIGIER - BURES-SUR-YVETTE, Jean-Paul MARTINERIE - CHÂTENAY-MALABRY, Christophe TAMPON-LAJARIETTE - CHAVILLE, Amélie DELATTRE - COLOMBES, Eric CESARI - COURBEVOIE, Stéphane BEAUDET - COURCOURONNES, Sylvie SIMON-DECQ - CRETEIL, André MANGIN - DRANCY, Eugénie PONTHER - EPINAY-SUR-SEINE, Jeanne BECART - GARCHES, Patrice LECLERC - GENNEVILLIERS, Michel BUSSY - GONESSE, Stéphane OLIVIER - GUYANCOURT, Romain MARCHAND - IVRY-SUR-SEINE, Robin REDA - JUVISY-SUR-ORGE, Véronique COTE-MILLARD - LES CLAYES-SOUS-BOIS, Guillaume LAFEUILLE - LES LILAS, Michel HERBILLON - MAISONS-ALFORT, Joël ALLAIN - MALAKOFF, Georges KOCH - MEUDON, Marianne MARGATE - MITRY-MORY, Xavier LEMOINE - MONTFERMEIL, Patrick JARRY - NANTERRE, François MARTINACHE - NEUILLY-PLAISANCE, Patrick GAUTRAT - NEUILLY-SUR-SEINE, Anne HIDALGO - PARIS RP, Bernard GAHNASSIA - PUTEAUX, Jacques CHAMPION - ROMAINVILLE, Patrick OLLIER - RUEIL-MALMAISON, Didier PAILLARD - SAINT-DENIS, Valérie MAYER-BLIMONT - SANTENY, Philippe LAURENT - SCEAUX, Jean-Louis TESTUD - SURESNES, Thierry DEBARRY - VILLECRESNES, Jean-Michel ISSAKIDIS - VIROFLAY, Daniel GUIRAUD - EPT EST ENSEMBLE, Michel LEPRETRE - EPT GRAND ORLY, Valérie MAYER-BLIMONT - EPT HAUT DU VAL DE MARNE, Chantal BRAULT - EPT VALLEE SUD, Jean-Noël MOISSET - CA ROISSY PAYS DE FRANCE, Michel LEPRETRE - EPT VAL DE BIEVRE - SEINE AMONT, Patrick OLLIER - METROPOLE DU GRAND PARIS.

Excusés :

Eric GRILLON - ABLON-SUR-SEINE, Luc CARVOUNAS - ALFORTVILLE, Hugues RIBAUT - ANDRESY, Jean-Yves SENANT - ANTONY, Pierre SARDOU - BAGNOLET, Gilbert STROHL - BAILLY-ROMAINVILLIERS, Anne PELLETIER-LE-BARBIER - BIEVRES, Stéphane DE PAOLI - BOBIGNY, Patrick DOUET - BONNEUIL-SUR-MARNE, Paul HESSENBRUCH - BOUGIVAL, Philippe LOREC - BOURG-LA-REINE, Jean-Pierre SPILBAUER - BRY-SUR-MARNE, Chantal BRUNEL - BUSSY-SAINT-GEORGES, Jean-Yves LE BOUILLONNEC - CACHAN, Christophe DELRIEU - CARRIERES-SOUS-POISSY, Dominique ADENOT - CHAMPIGNY-SUR-MARNE, Hervé GICQUEL - CHARENTON-LE-PONT, Jean-Pierre SCHOSTECK - CHÂTILLON, Carine BORDUY - CHENNEVIERES-SUR-MARNE, Jacques CACHIN - CHESSY, Joseph SWIERK - CHILLY-MAZARIN, Didier GUILLAUME - CHOISY-LE-ROI, Jean-Didier BERGER - CLAMART, Rémi MUZEAU - CLICHY-LA-GARENNE, Ludovic GESELL - DUGNY, Philippe SUEUR - ENGHEN-LES-BAINS, Laurent ROSES, Yves TRAUGER - FONTENAY-LE-FLEURY, Jean-François VOGUET - FONTENAY-SOUS-BOIS, Daniel LEVEL - FOURQUEUX, Michel TEULET - GAGNY, Alexandre DELAPORTE - LA CELLE SAINT-CLOUD, Laurence BERNARD - LE PECQ,

Accusé de réception en préfecture
075-200020675-20170214-PM201705-DE
Date de télétransmission : 28/02/2017
Date de réception préfecture : 28/02/2017

PARIS
MÉTROPOLE

Gilles CARREZ - LE PERREUX-SUR-MARNE, Philippe PEMEZEC - LE PLESSIS-ROBINSON, Didier DOUSSET - LE PLESSIS-TREVISE, Jean-Michel GENESTIER - LE RAINCY, François GARAY - LES MUREAUX, Yves BOUHOURD - L'ETANG-LA-VILLE, Vincent JEANBRUN - L'HAY-LES-ROSES, Françoise LECOUFLE - LIMEIL-BREVANNES, François PELLETANT - LINAS, Pierre-Yves MARTIN - LIVRY-GARGAN, Daniel GODART - LOUVECIENNES, Michel VIALAY - MANTES-LA-JOLIE, Monique FUHRER-MOQUEROU - MANTES-LA-VILLE, Yves PERROT - MARLY-LE-ROI, Christiane BARDY-WEISS - MARNES-LA-COQUETTE, Sylvie GERINTE - MAROLLES-EN-BRIE, Patrice BESSAC - MONTREUIL, Jacques FAUBERT - NEUILLY-SUR-MARNE, Yvan FEMEL - NOISEAU, Thomas FRANCESCHINI - NOISY-LE-SEC, Michel De RONNE - ORMESSON-SUR-MARNE, David ROS - ORSAY, Georges URLACHER - PERIGNY-SUR-YERRES, Michel FOURCADE - PIERREFITTE-SUR-SEINE, Michel VALLADE - PIERRELEAYE, Gilles BORD - PONTAULT-COMBAULT, Claude CAPILLON - ROSNY-SOUS-BOIS, Michel GUILLAMAUD - ROSNY-SUR-SEINE, Raymond CHARRESSON - RUNGIS, Eric BERDOATI - SAINT-CLOUD, Patrick BEAUDOUIN - SAINT-MANDE, Christian CAMBON - SAINT-MAURICE, François PUPPONI - SARCELLES, Alexandra DUBLANCHE - SARTROUVILLE, Stéphane GATIGNON - SEVRAN, Grégoire DE LA RONCIERE - SEVRES, Azzédine TAÏBI - STAINS, Gilles GASSENBACH - TAVERNY, Richard DELL'AGNOLA - THIAIS, François ASENSI - TREMBLAY-EN-FRANCE, Dominique BAILLY - VAUJOURS, Thomas JOLY - VERRIERES-LE-BUISSON, Pascal COLLADO - VERNOUILLET, Aline de MARCILLAC - VILLE D'AVRAY, Elie YÉBOUET - VILLEJUIF, Didier GONZALES - VILLENEUVE-LE-ROI, Sylvie ALTMAN - VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Daniel LAURENT - VILLEPINTE, Carinne JUSTE - VILLETANEUSE, Michel OUDINET - VILLIERS-SUR-MARNE, Laurent LAFON - VINCENNES, Michel LEPRETRE - VITRY-SUR-SEINE, Dominique BOULEY - WISSOUS, Arnaud DE BELENET - CA VAL D'EUROPE, Michel CHARTIER - CA MARNE ET GONDOIRE, Olivier LEONHARDT - CA CŒUR D'ESSONNE AGGOMERATION, Christian FAVIER - CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE, Pierre BEDIER - CONSEIL GENERAL DES YVELINES, Valérie PECRESSE - CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE.

Ont donné pouvoir :

Yves REVILLON - BOIS-COLOMBES, Sylvine THOMASSIN - BONDY, Pierre-Christophe BAGUET - BOULOGNE-BILLANCOURT, Stéphanie DAUMIN - CHEVILLY-LARUE, Olivier KLEIN - CLICHY-SOUS-BOIS, Jean-Jacques BRIDEY - FRESNES, Patricia TORDJMAN - GENTILLY, André SANTINI - ISSY-LES-MOULINEAUX, Olivier DOSNE - JOINVILLE-LE-PONT, Gilles POUX - LA COURNEUVE, Jean-Pierre HERVO - LA GARENNE-COLOMBES, Jean-Paul FAURE-SOULET - LA QUEUE-EN-BRIE, Thierry MEIGNEN - LE BLANC-MESNIL, Vincent CAPO-CANELLAS - LE BOURGET, Jean-Marc NICOLLE - LE KREMLIN-BICÊTRE, Gérard COSME - LE PRE SAINT-GERVAIS, Patrick BALKANY - LEVALLOIS-PERRET, Mohamed GNABALI - L'ÎLE-SAINT-DENIS, Yves THOREAU - MANDRES-LES-ROSES, Jean-Noël CARPENTIER - MONTIGNY-LES-CORMEILLES, Jean-Loup METTON - MONTROUGE, Jacques JP MARTIN - NOGENT-SUR-MARNE, Christine JANODET - ORLY, Bertrand KERN - PANTIN, Karl OLIVE - POISSY, William DELANNOY - SAINT-OUEN, Françoise BAUD - VALENTON, Bernard GAUDUCHEAU - VANVES, Virginie MICHEL-PEULSEN - VAUCRESSON, Pascal THEVENOT - VELIZY-VILLACOUBLAY, Pierre-Christophe BAGUET - EPT GRAND PARIS SEINE OUEST, Patrick BRAOUEZEC - EPT PLAINE COMMUNE, Francis CHOUAT - CA GRAND PARIS SUD, Michel BOURNAT - CA PARIS SACLAY, Luc STREAHIANO - CA PLAINE VALLEE, Patrick DEVEDJIAN - CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE Stéphane TROUSSEL - CONSEIL GENERAL DE SEINE-SAINT-DENIS.

Monsieur Philippe Laurent, représentant la commune de Sceaux, a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Objet : Budget primitif 2017.

Le titre III des statuts du *Forum métropolitain du Grand Paris* présente les dispositions financières et comptables du syndicat. L'article 12 précise que « *Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses des services pour lesquels le syndicat est constitué. Les budgets annuels du syndicat doivent être approuvés par le Comité syndical à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés* ».

Conformément au Débat d'orientation budgétaire du 16 décembre 2016, qui décrivait les axes de travail envisagés pour le syndicat cette année, le Budget primitif 2017 est construit selon le cadre présenté ci-après.

Le budget 2017 du *Forum métropolitain du Grand Paris* respecte les orientations prises par les élus du syndicat, en « réduisant la volure » de façon globale, et ce entre autres, avec une baisse des cotisations de la Ville de Paris, du Conseil régional d'Ile-de-France, des départements, ceci après avoir intégré la baisse de cotisation des intercommunalités votée au BP 2016. Par ailleurs aucune cotisation communale n'est augmentée. Le budget alloué étant donc bien inférieur à 2016, les dépenses de fonctionnement sont donc également diminuées avec notamment une nouvelle baisse de la masse salariale et une diminution de nos subventions de partenariat à l'APUR, l'IAU-IdF et à l'AIGP.

Ainsi, il vous est proposé ce qui suit :

Recettes :

- Investissement :

Les recettes prévues, d'un montant de **57 606.11 €**, comprennent :

- a. Le résultat affecté pour couvrir le besoin de financement constaté à la clôture de l'exercice 2016 : 11 904.11 €
- b. Le FCTVA : 13 599 €
- c. Les amortissements : 32 103 € (qu'il est proposé de neutraliser au regard des besoins en dépense, cf plus loin).

- Fonctionnement :

Le résultat 2016 repris en report à nouveau est de **308 439.63€**.

Les recettes de cotisations correspondent donc aux orientations budgétaires et s'établissent à 1 259 831 € sur la base de la liste des collectivités et établissements publics adhérents à ce jour, conformément au tableau joint.

La clé de répartition des cotisations entre les natures de collectivités territoriales adhérentes à Paris Métropole s'établirait donc pour 2017 comme suit :

Communes	39.10 %
EPCI	3.63 %
EPT	4.84 %
MGP	1.61 %
Départements	12.10 %
Paris	24.20 %
Région	16.13 %

Pour les nouvelles adhésions qui n'entreraient pas dans les groupes cités ci-dessus, type Etablissements publics, il est proposé que le Comité syndical donne délégation au Bureau pour l'année 2017, afin de déterminer le mode de calcul et le montant de leur cotisation.

Dépenses :

- Investissement :

Les dépenses doivent être impérativement, au regard des textes applicables, prévues au moins à hauteur du FCTVA. Il est proposé d'inscrire 5000 € afin de finaliser la refonte du site internet et des logiciels de gestion, et 8000 € sur diverses immobilisations et 599€ pour l'actualisation du dépôt de garantie des locaux. Il est possible que les dépenses en investissement ne soient pas à cette hauteur pour l'exercice : l'excédent ferait donc alors l'objet de l'utilisation la plus appropriée en 2018.

C'est pour la même raison qu'il est proposé de neutraliser les amortissements par inscription d'une dépense d'ordre, en application de l'article L. 5722-4 du CGCT. La recette correspondante en section de fonctionnement permet ainsi d'alléger la contrainte qui pèse sur cette dernière.

- Fonctionnement :

La ventilation de ce budget au titre des dépenses est, de manière prévisionnelle, la suivante :

- Les dépenses de personnel, proposées à 515 000 € (650 000 € au BP 2016), s'inscrivent dans la poursuite d'une diminution continue depuis deux ans, en stabilisant le nombre d'agents au sein de l'équipe du syndicat mixte.
- Les frais de fonctionnement de la structure (hors immobilier,) sont estimés à 191 600 € (240 000 € au BP 2016, ce montant est en réduction de près de 20%). Cette enveloppe comprend notamment le recours à des prestations extérieures (convention avec le ClG, appui à la gestion budgétaire), la viabilisation des locaux, les locations mobilières, la maintenance, les frais divers d'administration, les frais de télécommunication, de fournitures...
- Les dépenses immobilières sont évaluées pour 225 000 € (220 000 € au BP 2016), dont 180 000 € de loyer proprement dit et 45 000 € de charges diverses ;
- Les dépenses d'études et de communication (études métropolitaines, études financières, outils de communication, publications, actions de communication, participation à deux salons) sont estimées à 192 000 € (360 000 € au BP 2016). Cette enveloppe correspond à la capacité d'action et d'initiative du syndicat. Elle répond au besoin de poursuivre les travaux engagés au bénéfice des territoires et de maintenir une communication forte et de qualité en direction de nos membres et de toutes les collectivités de l'unité urbaine qui sont concernées ;
- Pour les partenariats traditionnels la somme de 300 000 € (510 000 € au BP 2016) en subvention à l'APUR, l'IAU-IdF et l'AIGP ;
- Les autres charges courantes (frais bancaires et financiers, charges exceptionnelles, dépenses imprévues et autres charges de gestion courante) sont évaluées à 13 165.63 €.
- Le budget prévoit également le montant de 141 805 € destiné à l'annulation partielle de la cotisation 2016 du Conseil régional d'Île-de-France et qui fait l'objet d'un rapport spécifique.
- Enfin, est inscrit en dépenses d'ordre un montant de 32 103 € au titre des dotations aux amortissement qui fait cependant l'objet d'une neutralisation (cf. plus haut).

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 13 février 2017 du Préfet de Région, Préfet de Paris, autorisant la modification des statuts du syndicat mixte ouvert d'études ;

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert d'études *Forum métropolitain du Grand Paris* ;

Vu le projet de Budget Primitif 2017,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Adopte par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, le Budget Primitif du syndicat mixte pour l'exercice 2017, présenté ci-joint par Monsieur le Président.

Article 2 : Donne délégation au Bureau aux fins de déterminer le mode de calcul et le montant de la cotisation des nouvelles adhésions, type Etablissements publics, qui n'entraieraient pas dans les groupes suivants :

- Communes
- EPCI
- EPT
- MGP
- Départements
- Paris
- Région

Article 3 : Autorise le Président à émettre les titres correspondants :

- Aux membres de groupes ci-dessus, sur la base des éléments de calculs arrêtés par le Comité syndical et suivant le tableau des cotisations ci-annexé ;
- Pour les autres, sur la base des éléments arrêtés par le Bureau dans le cadre de la délégation précitée.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Comité Syndical.



Président

Jean-François Vigier

